

Par ailleurs, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), un Groupe de travail spécial d'experts de la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux a été mis sur pied, conformément à une décision prise par le Conseil d'administration du PNUE, en 1982. Le Groupe de travail du PNUE, qui a tenu deux sessions jusqu'à ce jour, a préparé un Projet révisé de lignes directrices concernant la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux. Le projet révisé de lignes directrices a été transmis pour examen à la Conférence de l'OCDE dont il est fait mention plus haut, avec le rapport de la deuxième session du Groupe de travail.

Pluies acides

Les efforts multilatéraux en vue de contrôler les effets nocifs des pluies acides ont été focalisés en grande partie au sein de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE). Le Canada a signé et ratifié la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance - une initiative de la CEE - qui est entrée en vigueur en 1983. En mars 1984, le Canada a organisé à Ottawa une réunion de ministres de l'Environnement, lors de laquelle les pays se sont engagés pour la première fois à réduire leurs émissions de soufre de 30 % d'ici 1993 - par rapport aux niveaux de 1980. Une Conférence multilatérale sur cette question s'est tenue à Munich, en juin 1984. Par la suite, le 8 juillet 1985, la CEE a adopté un Protocole sur la réduction d'au moins 30 % des émissions de soufre ou de leurs flux transfrontières, lequel reflète les engagements pris à Ottawa. Le Canada a signé le Protocole le 9 juillet 1985.